

Objectif de la consultation publique

L'objectif de la consultation est de permettre à la population et aux différents groupes concernés d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts en faisant connaître leur opinion sur les travaux prévus. La consultation vise à recueillir les commentaires et préoccupations concernant la planification proposée. Cependant, elle ne permet pas de changer la vocation du territoire public ni les droits forestiers qui y sont consentis, comme les garanties d'approvisionnement aux industriels forestiers.

Déroulement de la consultation

La consultation publique s'étend sur 25 jours consécutifs. Pendant toute la durée de la consultation, les citoyens et les organismes concernés sont invités à prendre connaissance du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel et à transmettre leurs préoccupations au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, notamment au moyen du formulaire en ligne.

Séance d'information : Une rencontre publique d'information a lieu au cours de laquelle les professionnels du Ministère présentent les travaux forestiers planifiés.

Qu'est-ce qu'un plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)?

Le PAFIO est un plan préparé pour chaque unité d'aménagement avec la collaboration de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire.¹ Il contient les secteurs du territoire public dans lesquels sont planifiées la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier telles que la plantation, la préparation de terrain, le débroussaillage, l'élagage de même que les travaux de construction et d'amélioration de la voirie forestière.

Pour bien comprendre quels sont les travaux d'aménagement forestier prévus et leurs localisations, n'hésitez pas à communiquer avec un représentant du Ministère et à poser les questions nécessaires. Si vous avez besoin d'aide pour comprendre les cartes ou les travaux forestiers prévus, il est possible de prendre rendez-vous avec un représentant du Ministère.

¹ La table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire est composée de représentants des différents utilisateurs de la forêt publique, notamment les industriels forestiers, les communautés autochtones, les piégeurs, les acériculteurs, etc.

Précisions

Secteurs d'intervention potentiels (SIP)

Une partie des superficies récoltées pourrait faire l'objet de travaux cultureux de remise en production (préparation de terrain, reboisement, etc.) et de traitements de peuplements régénérés (dégagement, éclaircie précommerciale, nettoyage, etc.) en fonction de l'état de la régénération après traitement et des objectifs d'aménagement.

Les secteurs prévus en traitements cultureux de remise en production (préparation de terrain, reboisement, etc.) pourraient aussi faire l'objet de traitements de peuplements régénérés (dégagement, éclaircie précommerciale, nettoyage, etc.) dans les années suivantes.

Toute aire d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage située en bordure des chemins est susceptible d'être remise en production.

Chemins potentiels

Depuis avril 2014, la planification des tracés des chemins et des traverses de cours d'eau est sous la responsabilité des bénéficiaires de garanties d'approvisionnement. La localisation présentée est celle proposée par ces bénéficiaires et n'engage aucunement le Ministère.

Les localisations des tracés et des infrastructures qui seront soumis à l'approbation du ministre devront, pour faire l'objet de cette approbation, respecter les lois et règlements en vigueur au moment de leur dépôt.